

EAU TECHNIQUE VERBRUGGHEN



Organisme Agréé

SIEGE DE BRUXELLES
Boulevard Clovis 15
1000 Bruxelles
Tél. 02 230 81 82
Fax 02 230 80 08

SIEGE D'ANVERS
Van der Sweepstraat 3 bus 44
2000 Antwerpen
Tél. 03 216 28 90
Fax 03 238 86 65

Bureau régional :
NL:rimuy

V. ref.:
N. ref.:

RAPPORT N° : 221/101021/08

PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE
INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION

ADRESSE DE L'INSTALLATION : 5040 Fosses la Ville
rue de l'abattoir, 20

PROPRIETAIRE :
Adresse :
DEMANDEUR :
Adresse :
INSTALLATEUR :
Adresse :
TVA ou CI :

EAN :
Ref.: Compteur n° 33535647
Index :

Date du contrôle : 21/10/2008 Type de contrôle : examen de conformité - visite de contrôle suivant :
(RGIE art. 270) (RGIE art. 271) (RGIE art. 276) (RGIE art. 276bis) (A.B.2.6.2008) (RGPT art. 262) (R.T. art. 231) (Prescriptions distributeur) RM
Type d'installation : Nouvelle - Extension - Modification - Temporaire - Renforcement - vente d'habitation ; Type locaux : habitée
Début travaux : Fondations avant - après 1.10.81 - Installation électrique avant - après 1.10.81 - 1.1.83 RGIE art. 60
Raccordement : Tension 230 V Protection raccordement 40 A
Câble aliment, tableau, princ. : 2 X 10 mm² Inter.gén. : type 160A 300mA
Type électrode de terre : boucle - barres - piquets - conducteur horizontal Schéma : TT
Nombre de tableaux : 3 ; Nombre de circuits term. : 12+6+6 ; RA : 13 Ohm; RI tot 50 MOhm
Facteurs d'influences externes :

DESCRIPTION : Voir plan ci-joint

CONTROLES effectués : voir verso
INFRACTIONS CONSTATÉES ET/OU NOTES : aucune n'est pas éliminée

PROCES-VERBAL DE CONFORMITE
Vu le :
le responsable du distributeur
nom :
signature :

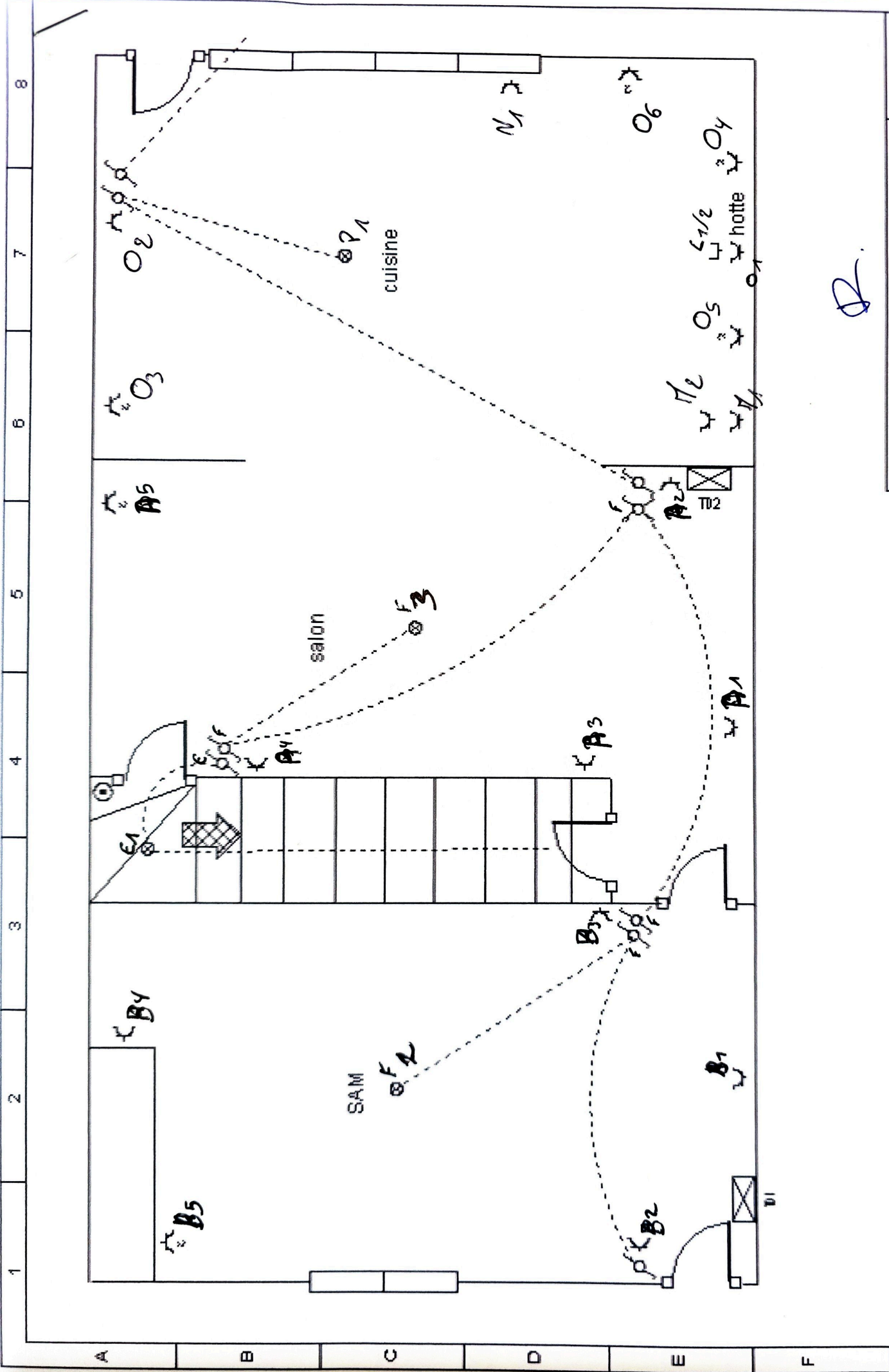
DEVOIRS du PROPRIETAIRE, GESTIONNAIRE ou LOCATAIRE : voir verso.

CONCLUSION : 1. L'installation est conforme. Les bornes d'entrées du DPCDR général sont scellées et les schémas unifilaires et de situation ont été visés.
L'installation doit être vérifiée avant le 21/10/2008 (art. 271 RGIE) ainsi qu'avant mise en service après modification ou extension importante exécutée avant cette date.
2. L'installation n'est pas conforme.
3. L'installation peut être maintenue en service pour autant qu'il soit remédié sans retard aux infractions mentionnées et pour autant que les mesures nécessaires soient prises pour que l'installation ne présente pas de danger pour les personnes et les biens.
L'installation n'est pas conforme. L'installation doit être vérifiée par le (même) organisme avant le :

L'AGENT VISITEUR : 221
n° + nom + signature Debruyne

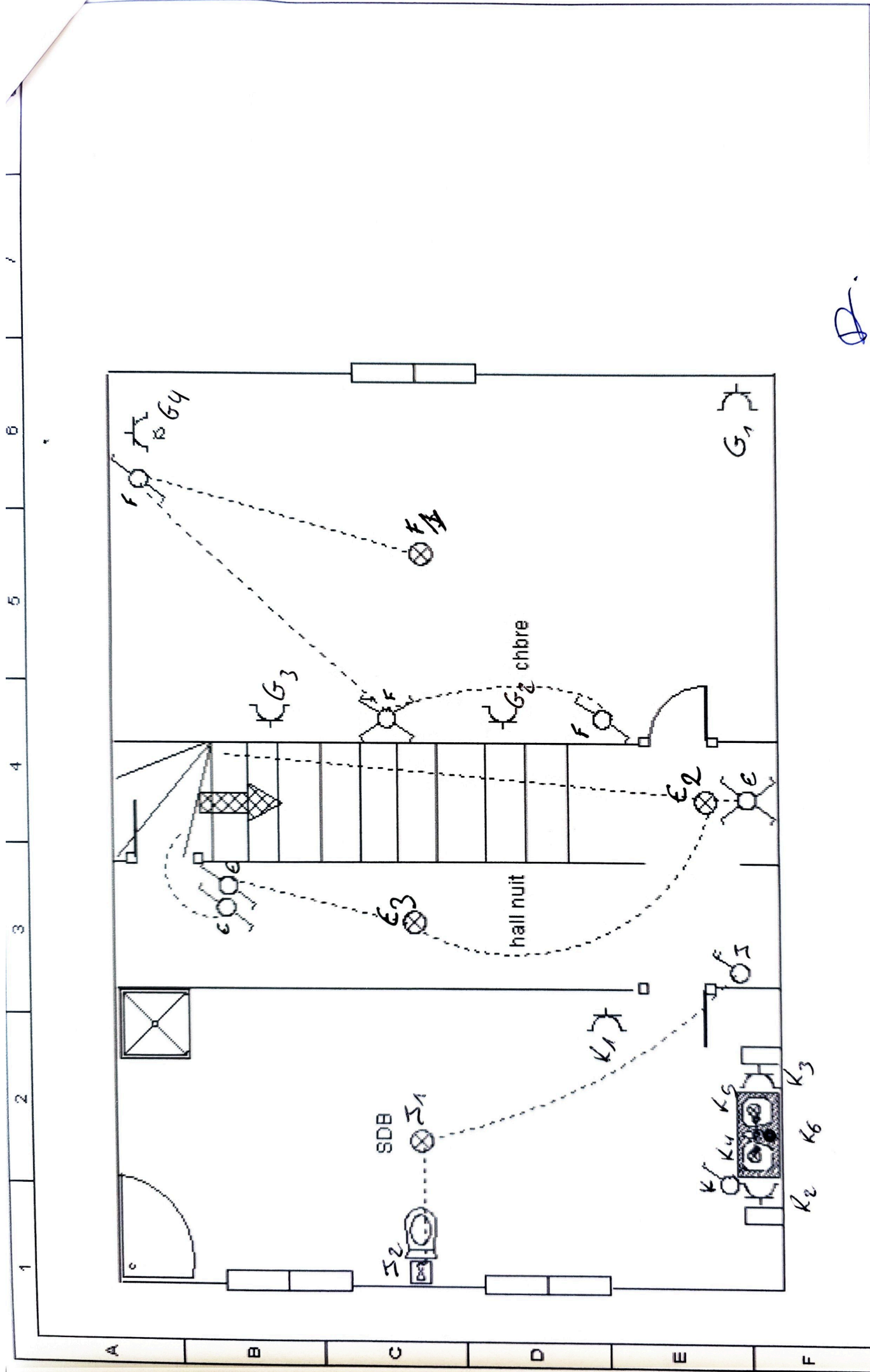
Le directeur,





R.

21/10/2010
 1/4
 Michaël Céressiaux
 Rue de l'Abatoir, 20
 5070 Fosses-La-Ville
 N° National : 69.07.03-125.22

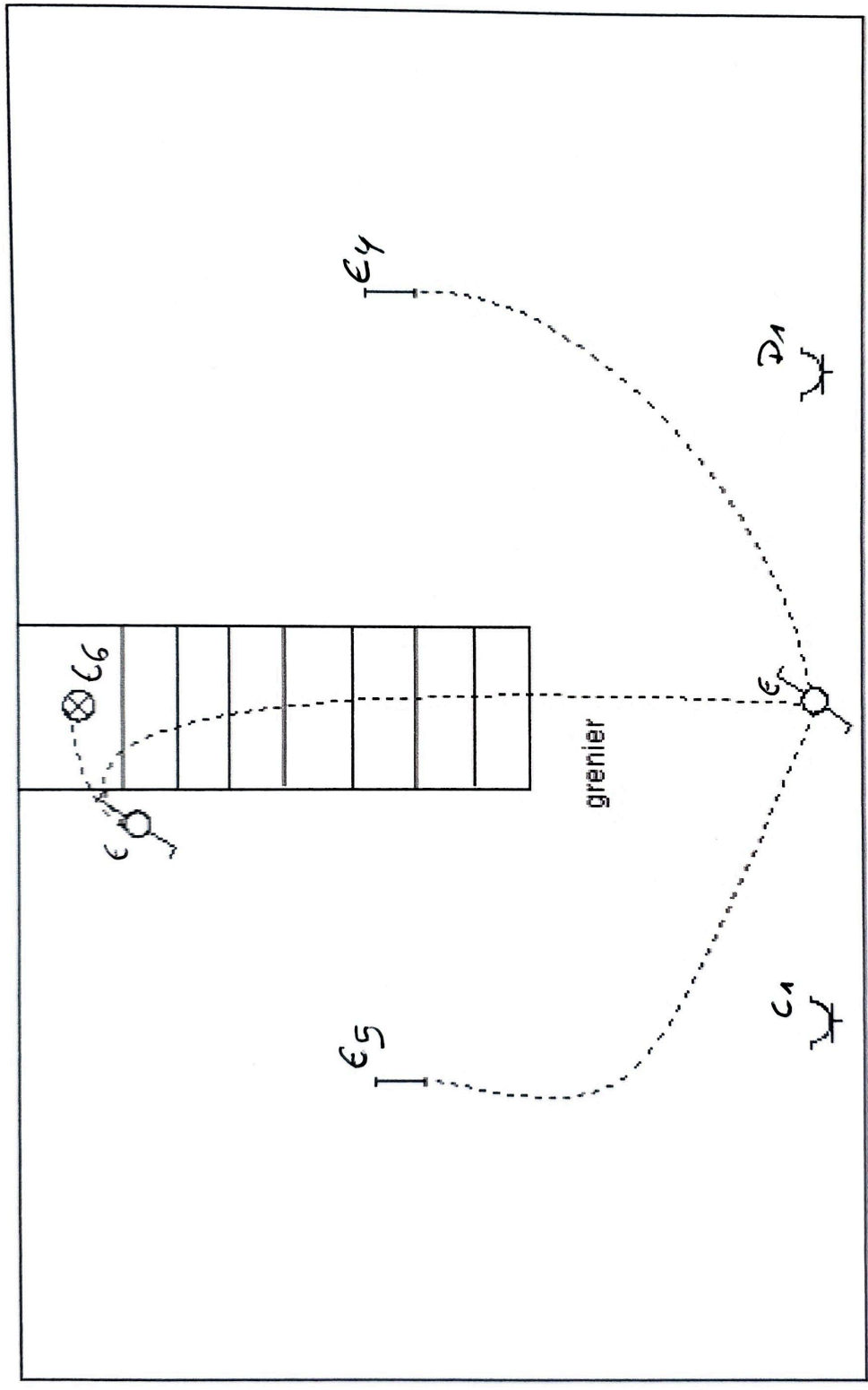


21/10/2010
 3/4
 Michaël Céressiaux
 Rue de l'Abatoir, 20
 5070 Fosses-La-Ville
 N° National : 69.07.03-125.22

D.

1 2 3 4 5 6 7

A B C D E F

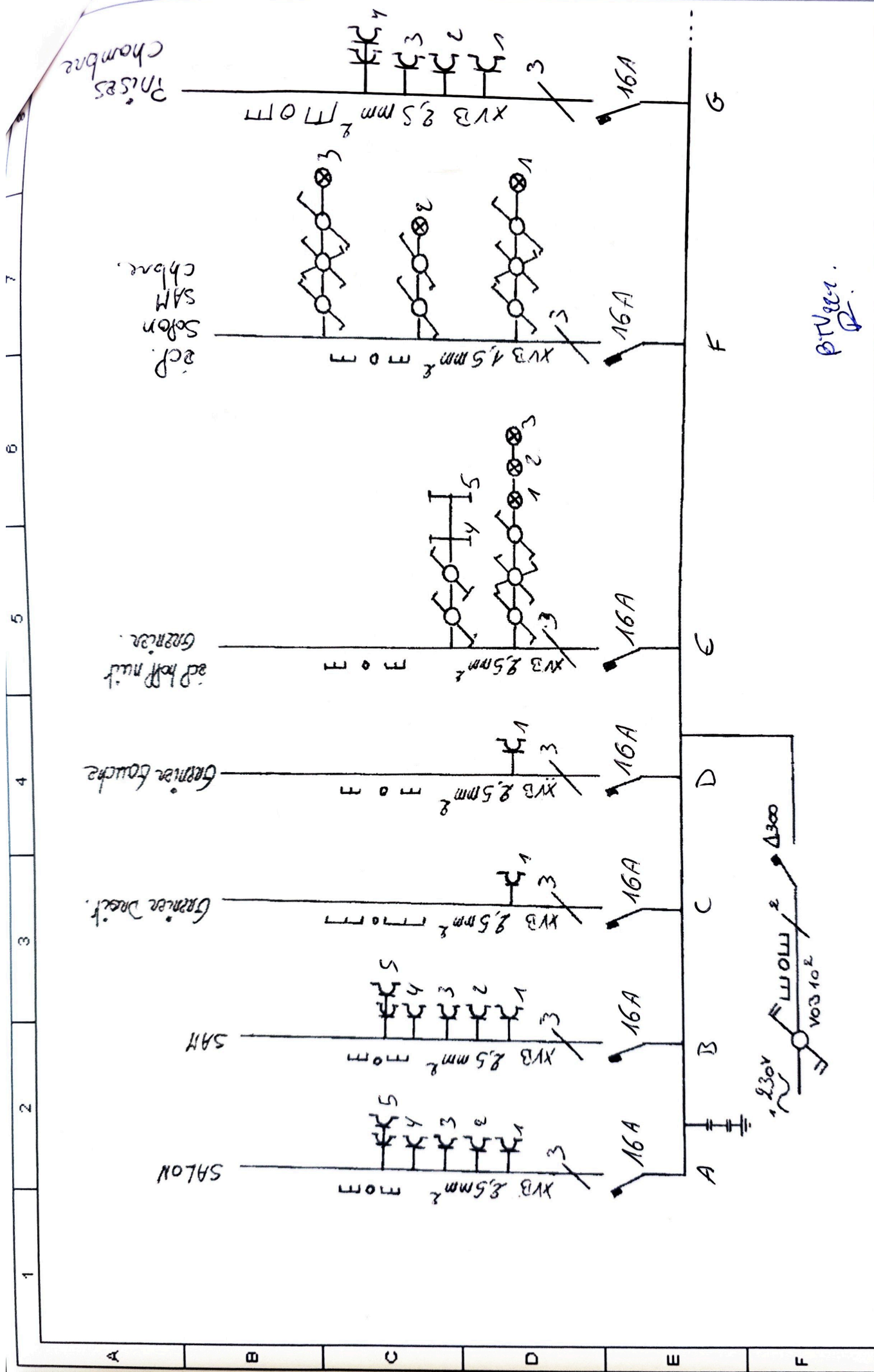


R.

Michaël Cérésiaux
 Rue de l'Abatoir, 20
 5070 Fosses-La-Ville
 N° National : 69.07.03-125.22

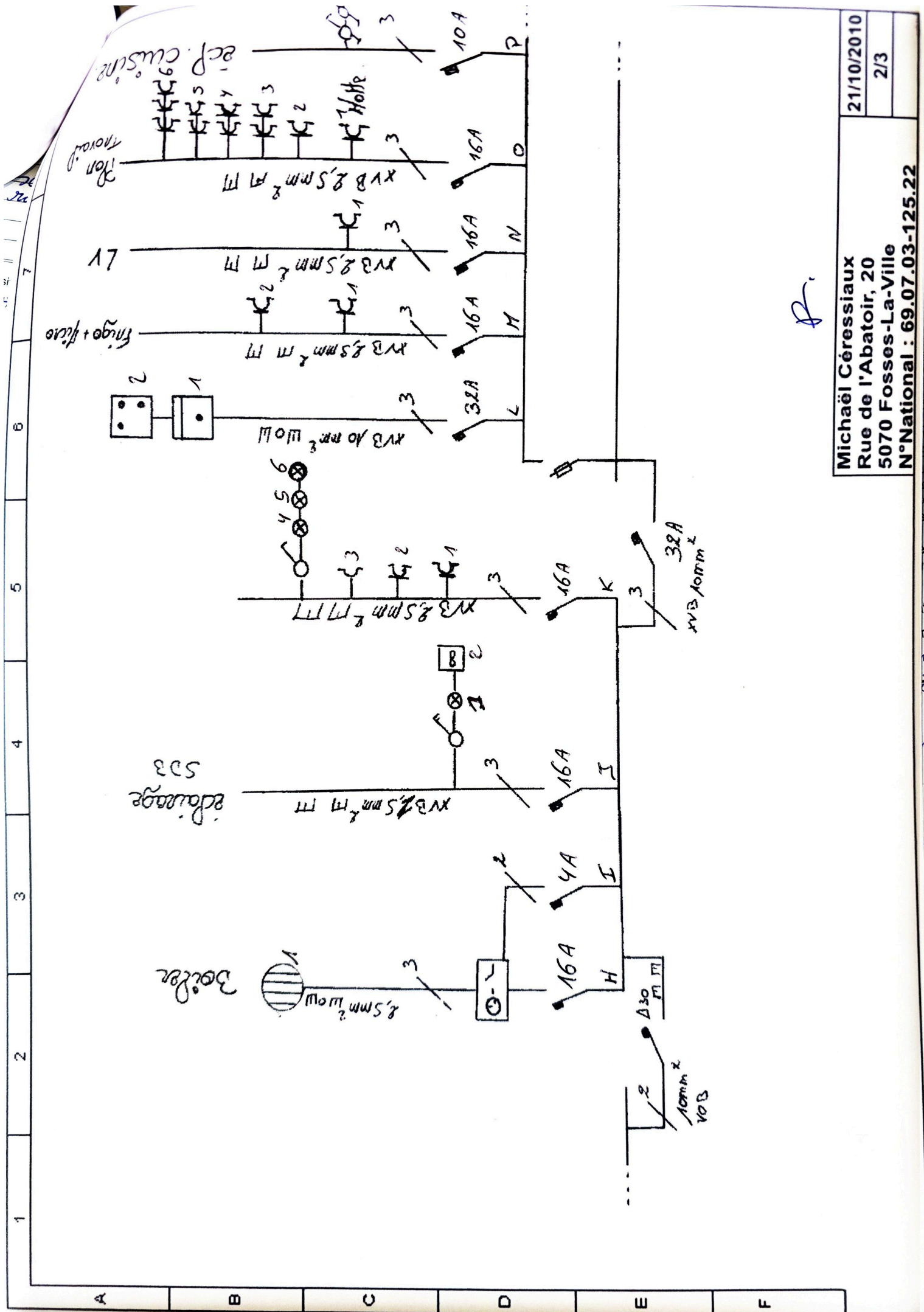
21/10/201

4/4



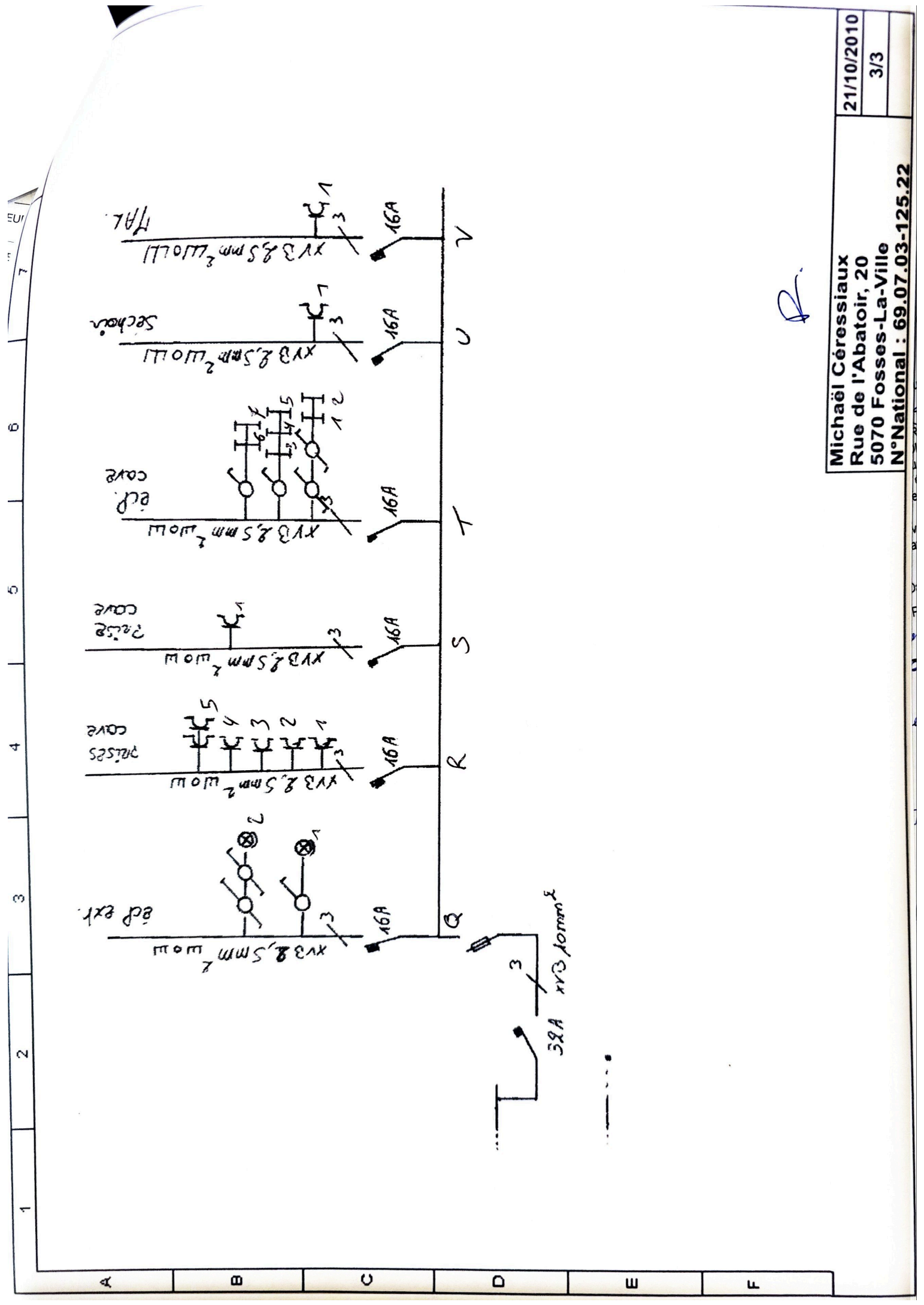
P. T. V. g. e. r. .
R.

21/10/2010
1/3
Michaël Céressiaux
Rue de l'Abatoir, 20
5070 Fosses-La-Ville
N° National : 69.07.03-125.22



R.

| |
|--|
| 21/10/2010 |
| 2/3 |
| Michaël Céressiaux Rue de l'Abatoir, 20 5070 Fosses-La-Ville N°National : 69.07.03-125.22 |



R.

| | |
|---|------------|
| Michael Céressiaux Rue de l'Abatoir, 20 5070 Fosses-La-Ville N° National : 69.07.03-125.22 | 21/10/2010 |
| | 3/3 |